

Grain de Sable n° 471

2 juin 2004

Réseaux

Dans ce numéro

1.- L'EAU A LA BOUCHE
(par Gian Carlo Delgado Ramos, article tiré du Granello di sabbia n° 128, traduction par Marie Biasi)
Les infos sur le scandale de la vente d'eau du réseau (purifiée et enrichie paraît-il) par Coca Cola au Royaume-Uni ne sont que la partie émergée de l'iceberg du marché de l'eau vendue sous conditionnement. Le problème ne se situe pas seulement au niveau de la tromperie vis à vis du consommateur sur la nature et la qualité de l'eau achetée, mais concerne les nombreux aspects du problème de la privatisation d'un bien vital et commun à tous.

2.- D'EUROTUNNEL A EDF : LES ECHECS DU CAPITALISME
(par Dominique Plihon, président du Conseil scientifique d'Attac France, article paru dans Politis n° 797)
Devant la dégradation des droits face à la mondialisation, Attac s'interroge sur la nécessité de nouvelles régulations notamment pour renforcer la responsabilité des multinationales.

3.- RDV :
L'AVENIR DE LA SÉCURITE SOCIALE EST MENACÉ
MOBILISATION GÉNÉRALE
Pour une assurance maladie solidaire !
Jeunes, hommes, femmes, étudiants, actifs, chômeurs ou retraités : nous sommes tous concernés.
Non aux contre-réformes néolibérales du gouvernement !
Grandes manifestations unitaires dans toute la France le samedi 5 juin 2004

Pour Paris et région parisienne : RDV à 13h Place de la République, début du Boulevard Magenta
http://www.france.attac.org/a2681

COMMENT CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES ?
La commission "développement durable, économie sociale et solidaire, solidarité internationale" d'Attac travaille sur la question des alternatives. Partant du fait qu'il ne saurait y avoir d'alternatives économiques qui ne soient aussi, voire d'abord, des alternatives de vie, elle organise, en partenariat avec l'association Escoop, un séminaire sur ce thème le 5 juin prochain, de 9 h 30 à 17 h, à la Maison des métallos (94, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris). Intitulée "construire des alternatives, c'est possible tout de suite", cette réunion-débat fait suite à une discussion engagée sur ce thème lors d'un atelier du FSE.
http://www.france.attac.org/r134

ELABORER LE DROIT POUR CONTROLER LA MONDIALISATION
Le pôle juridique d'ATTAC organise à cet effet un séminaire le 5 juin prochain au SNUIPP, 12, rue Cabanis (à côté de la FIAP) Métro Glacière à Paris 14ème où la discussion sera ouverte. En espérant vous y voir nombreux.
http://www.france.attac.org/a2661

4.- PUBLICATIONS : DEUX NOUVEAUX LIVRES ATTAC

L'EMPIRE DE LA GUERRE PERMANENTE. « Etats-Unis et mondialisation » (1001 Nuits, Paris, 2004, 184 pages, 3 euros, 2,4 euros pour les comités). Le fiasco irakien ne modifie en rien la posture belliciste de l'administration Bush qui s'inscrit dans une vision planétaire où les dimensions diplomatique, militaire, économique et financière sont intimement liées. Promoteurs et premiers bénéficiaires de la mondialisation libérale, les Etats-Unis affichent une ambition impériale tant en direction de leurs ennemis que de leurs « alliés ».

SANTE, ASSURANCE MALADIE. QUELLES ALTERNATIVES AU NEOLIBERALISME ? (1001 Nuits, Paris, 2004, 2,5 euros, 2 euros pour les comités). Pour faire passer la contre-réforme de l'assurance maladie, le gouvernement Raffarin invoque le fameux « trou » de la Sécu. Nous n'aurions plus les moyens de notre système de santé et il faudrait en passer par les assurances privées, comme aux Etats-Unis où 40 millions de citoyens ne bénéficient d'aucune couverture sociale. Attac propose des alternatives cohérentes et solidaires à cette nouvelle entreprise de démolition sociale.

1.- L'eau à la bouche

Les infos sur le scandale de la vente d'eau du réseau (purifiée et enrichie paraît-il) par Coca-Cola au Royaume-Uni ne sont que la partie émergée de l'iceberg du marché de l'eau vendue sous conditionnement. Le problème ne se situe pas seulement au niveau de la tromperie vis-à-vis du consommateur sur la nature et la qualité de l'eau achetée, mais concerne les nombreux aspects du problème de la privatisation d'un bien vital et commun à tous. Les révélations sur le pillage de milliards de litres d'eau sur des aqueducs indiens par cette multinationale américaine démontre clairement la spoliation de leurs ressources dont sont victimes principalement les pays du Sud au bénéfice de pays du Nord disposant des fonds pour les obtenir.

Le volume des ventes d'eau conditionnée en 2000 atteint les 84 milliards de litres, dont un quart est consommé hors du pays d'origine. En 2002 le chiffre atteint 126 milliards. D'après Nestlé, le secteur pourrait augmenter de 7 à 9 % et le marché doublerait d'ici 2010.
Il s'agit là d'une affaire concernant la vente d'un bien vital et public qui devrait être presque partout gratuit. Les multinationales solidaires entre elles s'emparent de l'eau des pays où elles s'implantent. Danone, Nestlé ou Coca-Cola s'emparent de la plus grosse part du marché surtout grâce à l'eau des autres pays, et dans une moindre mesure avec leurs propres ressources locales. En clair, au regard de la législation de chaque pays, l'eau traitée par les multinationales n'est plus propriété nationale, mais propriété privée.

Il s'agit d'une affaire d'importance, surtout lorsqu'on réalise que le marché de l'eau sous conditionnement est plus important que celui du pétrole. Si on se réfère aux déclarations de l'ancien président de Perrier (marque de Nestlé) : "Il suffit de capter et remonter l'eau, et de la vendre plus cher que le vin, le lait ou même le pétrole".
Au niveau mondial, ce marché représente 22 milliards de dollars par an, d'où la férocité de la compétition.
Danone occupe la première place pour la vente de l'eau conditionnée au niveau mondial, et la seconde en Amérique Latine même si l'on tient compte du fait que la plus grosse part de la distribution est faite par Coca-Cola.
Nestlé opère dans 130 pays, avec deux marchés mondiaux, 5 internationaux et 70 locaux, contrôlant 17 % de la valeur du marché mondial de l'eau conditionnée, en ne tenant pas compte des sociétés acquises en 2003. Cette multinationale a augmenté ses bénéfices de 9,6 % en 2002 avec une croissance de 4,7 % au cours des 10 dernières années, grâce principalement à la prise de contrôle du marché nord américain (via Nestlé Waters North America Holdings). De son côté, Coca-Cola, afin de concurrencer la marque Aquafina de Pepsi-Cola (marché lancé en 1994) s'est lancé dans le marché de l'eau conditionnée sous la marque générale Dasani. En 2000, des indicateurs fournis par Barlow et Clarke montrent que Pepsi s'est adjugé 7,8 % de parts de marché aux Etats-Unis, contre 4,9 % pour Coca-Cola, mais qu'en 2001 Pepsi avait pris la première place, suivie par Coca Cola. Au cours de 2002 la guerre entre Nestlé, Coca-Cola et Pepsi aux USA et au Canada les a confirmés protagonistes dans le secteur. Dans ce contexte, Coca-Cola passe des contrats avec les écoles américaines pour imposer sa marque.
Un des motifs du succès du marché de l'eau en bouteille auprès du consommateur, c'est qu'il pense avoir ainsi une eau de qualité en toute sécurité. Même si la FAO a affirmé que l'eau en bouteille n'est pas meilleure que l'eau du robinet. Une étude de 1999 du NRDC conclut, toujours selon Barlow et Clarke, que sur 103 marques d'eau en bouteille qui ont été étudiées, plus d'un tiers sont contaminées, y compris par escherichia coli et arsenic. Un quart de l'eau conditionnée, ajoutent-ils, est prélevée du robinet puis traitée et plus ou moins purifiée, cependant que dans de nombreux pays l'eau en bouteille est soumise à des analyses et des standards de pureté moins rigoureux que l'eau du robinet.
Enfin s'ajoute au problème de l'eau un autre problème d'importance considérable : celui du conditionnement, qui a utilisé en 2001 un million et demi de tonnes de plastique. Les

conséquences pour l'environnement sont importantes et l'"écotaxe", impôt inclus dans le coût de production garantissant le recyclage des bouteilles ne sert que de palliatif, puisqu'elle est finalement payée par le consommateur. Le recyclage dans le monde occidental est minime par rapport à la quantité de plastique mis aux déchets.

(par Gian Carlo Delgado Ramos, article tiré du Granello di sabbia n° 128, traduction par Marie Biasi)

2.- D'Eurotunnel à EDF : les échecs du capitalisme

Le capitalisme financier vient de nous donner un spectacle édifiant avec la fronde des petits porteurs d'Eurotunnel furieux de voir la valeur de leurs actions s'effondrer depuis la création de la société en 1987. Cette débâcle financière est confirmée en 2003 par une perte considérable de 1.9 milliards d'euros, venant s'ajouter à des résultats financiers désastreux au cours des précédentes années. Autant dire qu'Eurotunnel est au bord de la faillite.

Cette infortune d'une des plus grandes réalisations de la fin du 20ème siècle n'a rien d'étonnant. Elle confirme que les entreprises de réseaux, comme les chemins de fer, la distribution de l'eau, ou de l'électricité ne peuvent être gérées selon les critères du marché. La raison principale en est que la construction de ces réseaux (qu'il s'agisse de tunnels, de voies ferrées, de canalisations ou de lignes à haute tension) implique des investissements considérables dont la durée de vie est très longue (plusieurs dizaines d'années) et dont les effets (positifs ou négatifs) sur l'économie, l'environnement et la société ne peuvent être pris en compte par les marchés.

Les petits porteurs d'Eurotunnel peuvent se faire du souci : quelle que soit l'équipe dirigeante, cette entreprise sera toujours ingérable car elle est régie par le traité de Cantorbéry, signé par la France et la Grande-Bretagne en 1986. Fortement influencé par l'idéologie néolibérale (M. Thatcher est alors premier ministre), ce traité interdit toute forme de financement public d'Eurotunnel. Par contraste, en France, l'équilibre financier du transport ferroviaire a été obtenu en confiant à un établissement public, Réseau Ferré de France (RFF), la gestion et la maîtrise d'ouvrage de l'infrastructure ferroviaire ainsi que le portage de l'essentiel de la dette ferroviaire. La SNCF est ainsi soulagée de cette dette, à la différence d'Eurotunnel.

Il est instructif de mettre en parallèle la saga d'Eurotunnel et le débat actuel sur l'avenir d'EDF. A première vue, tout oppose ces deux entreprises. EDF est en effet une entreprise publique dont beaucoup s'accordent à penser qu'elle a été gérée avec une grande rigueur. Pourtant, le bilan d'EDF est loin d'être totalement positif. D'abord, EDF obéit à la logique du " capitalisme monopoliste d'Etat " : il s'agit d'une entreprise publique, en situation de monopole, dont les critères de gestion et de rentabilité sont voisins de ceux des entreprises capitalistes. En second lieu, EDF est un Etat dans l'Etat, au sens où sa politique ne fait pas l'objet d'un véritable contrôle démocratique. C'est ainsi que le choix du nucléaire comme source dominante d'énergie électrique a été imposé par le lobby pro-nucléaire constitué la haute administration et les milieux industriels. De même, le choix récent de Raffarin en faveur d'une nouvelle génération de réacteurs nucléaires de type EPR (réacteur à eau pressurisée) n'a été précédé d'un véritable débat public sur la politique énergétique.

Afin de satisfaire le choix européen d'un marché concurrentiel de l'énergie, le gouvernement Raffarin s'apprête à réformer le statut d'EDF pour en faire une entreprise ouverte à la concurrence et aux investisseurs. Que se passera-t-il à terme ? EDF sera gérée comme Eurotunnel, ou comme les entreprises britanniques ou américaines du secteur électrique. Pour assurer sa rentabilité et faire face à la concurrence, sans recevoir d'aides publiques (interdites par Bruxelles car elles faussent la concurrence), EDF fera des économies sur les dépenses en infrastructures, qui sont la partie la plus coûteuse de son

budget. Et l'on risque de voir se produire de graves incidents, tels que les pannes électriques gigantesques de l'été 2003 aux Etats-Unis. Plus grave encore : les économies réalisées sur la maintenance du parc électro-nucléaire pourraient poser de sérieux problèmes de sécurité pour les populations.

Les questions soulevées par Eurotunnel et EDF conduisent à deux conclusions :
- La logique du marché concurrentiel et de la propriété privée est incompatible avec la bonne gestion des entreprises de réseaux (notamment ferroviaire, eau, électricité, télécommunications) au regard des critères financiers, sociaux et environnementaux. Il est donc essentiel que les forces politiques et sociales progressistes se mobilisent en France et dans l'ensemble de l'Europe pour s'opposer au processus de privatisation rampante des entreprises publiques.
- La propriété publique est nécessaire mais non suffisante pour satisfaire les critères précédents. Ainsi, la propriété publique ne garantit pas la démocratie. De nouvelles formes d'organisation des entreprises publiques sont nécessaires par assurer le contrôle des citoyens, des travailleurs et des usagers. L'échec d'EDF dans ce domaine doit être médité.

(par Dominique Plihon, président du Conseil scientifique d'Attac France, article paru dans Politis n° 797)

****

coorditrad@attac.org est l'adresse du secrétariat de l'équipe des traducteurs internationaux qui nous font bénéficier bénévolement de leurs compétences. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de contacter coorditrad en précisant votre (ou vos) langue maternelle, les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire et votre niveau de compétence. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos centres d'intérêt.